

Québec, le 7 octobre 2020

**POUR DIFFUSION  
IMMÉDIATE**

Aux déléguées et délégués du Conseil général  
Aux présidentes et présidents des comités de parents

**AVIS D'ÉLECTIONS (article 6.5.2 c)  
Conseil général  
Assemblée générale annuelle du 20 novembre 2020**

---

Madame,  
Monsieur,

En prévision de l'Assemblée générale annuelle du 20 novembre 2020, nous vous transmettons dans le présent envoi un rappel concernant les informations relatives à l'élection des postes ouverts au Comité exécutif et, également, au Comité d'éthique et de déontologie de la Fédération des comités de parents du Québec suivant les vacances constatées à ces postes en juin dernier.

Le processus électoral actuel est officiellement ouvert depuis le 14 avril 2020. Ainsi, toutes les candidatures reçues depuis cette date pour les postes en élection demeurent valables, sauf avis contraire.

Compte tenu des orientations prises en conseil général virtuel le 25 septembre 2020, l'Assemblée générale annuelle risque fort probablement de se tenir virtuellement. À cet effet, des détails vous seront transmis sous peu afin de garantir un processus électoral efficace et légitime.

Les personnes intéressées à poser leur candidature devront suivre les procédures prévues à l'article 6.5 des Règlements généraux de la Fédération. Vous êtes invités à relire ceux-ci : ils sont disponibles sur le site Internet de la Fédération sous l'onglet [FCPQ/Documents corporatifs](#). Les bulletins de mises en candidature devront parvenir par courriel ([elections@fcpq.qc.ca](mailto:elections@fcpq.qc.ca)) au Président d'élections avant la quinzième (15<sup>e</sup>) journée précédant l'ouverture de l'Assemblée générale, **soit au plus tard le 5 novembre 2020 à 23h59. Il appartient à chacun des candidats de s'assurer que son bulletin est arrivé avant la date de fermeture de la période de mise en candidature et que celui-ci soit conforme.**

Par conséquent, pour vous permettre de poser votre candidature nous joignons à la présente l'Avis d'élection qui comprend :

- les postes à combler;
- les critères d'éligibilité;
- les modalités à suivre pour le dépôt d'une candidature;
- le calendrier électoral 2020;
- le bulletin de mise en candidature.

Comptant sur votre collaboration pour diffuser cet avis d'élections auprès des personnes concernées, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean-François Rioux LL.L.  
Président d'élections

p. j.